

PRIX DE L'ABONNEMENT

PAR TRIMESTRE.

Pour La Haye . . fl. 7 — Payable  
n la province - 8 — d'avance.

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre  
y compris et 20 cts. par ligne en sus.

# JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION

à La Haye, Spuyl, n. 75.

BUREAU POUR L'AGENCEMENT ET LES  
ANNONCES.

Chez M. van Weelden, libraire, Spuyl,  
et chez les Héritiers Doorman, li-  
braires, Lange Pooten, à La Haye  
Les lettres et paquets doivent être  
envoyés à la direction franc de port

LA HAYE, VENDREDI 5 JANVIER.

## Revue Politique.

Les journaux allemands qui étaient en retard ne nous sont parvenus que ce matin, et encore n'en avons nous reçu qu'une feuille. Les feuilles prussiennes s'occupent uniquement des prochaines élections. Il y a deux partis en présence : celui qui veut l'ordre et celui qui veut l'anarchie; entre ces deux partis il n'y a point de milieu. En effet, il ne saurait être question aujourd'hui de conservateurs ou de progressistes, car les conservateurs prêtant leur appui à la constitution libérale que le roi a décrétée, ont détruit pour longtemps, si non pour toujours, les soupçons de réaction dont les ennemis de l'ordre social étaient fait une puissance armée contre le gouvernement. Il est donc plus que probable que les élections en Prusse auront un résultat satisfaisant. Le ministère Brandebourg attendra l'issue de la lutte électorale pour faire place à un autre cabinet; en tout cas il n'y aurait aucun motif plausible pour qu'il se reformât.

La question vitale de l'Allemagne, l'élection du chef de l'empire, à laquelle se rattache le système tout entier d'unité, n'a pas fait un pas. Toujours la même incertitude, toujours la même divergence d'opinions. Il est vrai que la tendance en faveur de la Prusse a gagné du terrain, mais ce revirement ne suffit point pour déterminer Frédéric-Guillaume IV à porter une couronne à laquelle il y a tant de puissants prétendants.

La Gazette de Vienne du 30 publie un nouveau bulletin de l'armée impériale en Hongrie. Nous y voyons qu'après la prise de Raab, le général Ottinger a poursuivi les insurgés jusqu'à Nagana, où il a attaqué leurs avant-postes. Un bataillon entier a été tué, et on a fait bon nombre de prisonniers. Par Agram nous avons la nouvelle de la reddition de l'importante forte de Segg. Il paraît que Comorn a eu le même sort.

En présence de tant de défaites, on doit se demander : où est l'armée hongroise? où sont ces fiers Magyars qui volaient naguère les insurgés de Vienne et qui sont impuissants à se défendre eux-mêmes? Partout où l'armée autrichienne se montre, l'ennemi s'enfuit, souvent même sans combat. La raison en est fort simple, c'est que les rangs des combattants hongrois se composent de tout ce que le pays a de plus méprisable, d'hommes indisciplinés et indisciplinables dont chacun agit à sa guise, aujourd'hui soldat et demain voleur de grand chemin.

Les vacances de l'assemblée nationale de Kfenster rendent les journaux de Vienne cette monotonie qu'ils avaient avant la révolution. Le seul fait intéressant que nous y trouvons, c'est la nomination des électeurs de la capitale pour entendre la profession de foi de M. de Schmerling qui, comme on sait, vient d'être chargé d'une mission spéciale près du pouvoir central de Francfort. Le discours prononcé à cette occasion par l'ancien ministre des affaires étrangères du pouvoir central, est ce qu'on attendait de lui; il veut le maintien de l'intégrité de l'empire dans toute la force du terme. M. de Schmerling dit qu'il a quitté le pouvoir à Francfort parce que, comme Autrichien, il était trop obligé de briguer la majorité là où l'Autriche avait été si injustement vaincue. On ne désespère cependant pas à Vienne de voir s'arranger les affaires avec l'Allemagne, mais il règne un grand mystère sur les intentions de la cour de Vienne au sujet de cette grave question.

Le Resorgimento publie la protestation de Pie IX contre l'institution d'une junte suprême d'Etat; dans cette pièce importante, datée de Gaète, 17 décembre, le saint-père, après avoir rappelé avec autant de dignité que d'amertume les actes qui ont suivi l'initiative libérale qu'il avait cru devoir prendre en montant à la chaire de Saint-Pierre, et les violences, les crimes, les assassinats qui ont souillé la capitale de la chrétienté, et les émeutes et entachés d'illégalité tous les actes accomplis à la suite de ces violences, ainsi que ceux émanés ou qui émaneraient de la junte d'Etat instituée à Rome, où il ne peut y avoir de loi que celle qui émane du pape, le pontife temporel, institué par le motu proprio souverain en 27 novembre, jusqu'à ce qu'il ait autrement décidé par lui-même.

Les affaires, en Italie, restent fort sombres, quoiqu'on entrevoit sur quelques points des indices de réaction. Jusqu'ici, n'annonce que l'Autriche songe à envoyer dans la péninsule un diplomate pour prendre part aux conférences publiques qui doivent régler la question italienne. Une note que publie le journal français, la Patrie, et que nous reproduisons plus loin, assure que le congrès de Bruxelles n'aura pas lieu et en explique la raison. Rien ne vient non plus confirmer la résolution que le pape aurait prise de rentrer dans ses Etats. A Turin le parlement est prorogé jusqu'au 23 janvier. Le ministère autrichien, même à laquelle les journaux exaltés applaudissent, ne les satisfait cependant pas complètement. Ils voudraient que le ministère allât plus loin et qu'il prononçât la dissolution de la chambre.

Un membre des députés espagnols a entendu, dans sa séance du 29 décembre, la lecture de l'adresse en réponse au discours de la cour. Ce document ne fait qu' paraphraser le discours de la cour, auquel il donne la plus complète approbation. La réponse du parlement espagnol sera tentée cet hiver, en Catalogne, par le parti montenapoleonien, et que c'est seulement au printemps que l'Autriche décidera s'engagera probablement.

Les interpellations auxquelles on s'attendait touchant le traité de M. de Malleville et Bixio n'ont pas eu lieu le 2 janvier à l'assemblée nationale de France. On comptait sur une séance orageuse, mais la curiosité publique a été désappointée et les nombreux spectateurs qui encombraient les tribunes n'ont eu qu'une discussion de règlement. Cette séance a été pourtant animée par une discussion entre MM. Dupin et Fayet, évêque de Langres; celui-ci, rappelant un mot récent de M. Dupin, qui en appelait de Philippe ivre à Philippe à jeun, a dit qu'il est certain de nos jours que les budgets sont toujours ivres et les peuples toujours à jeun. Ce mot piquant, trop piquant, peut-être, a défrayé toute la séance et a fait monter à la tribune M. Dupin et le ministre des finances. L'incident n'a pas eu de suite.

Dans cette séance, l'assemblée nationale a adopté un décret, en vertu duquel toutes les lois, sauf les cas d'urgence, seront soumises à trois lectures, fixées à cinq jours d'intervalle, au moins, l'une de l'autre. Cette disposition éloignera désormais l'inconvénient d'un vote précipité.

La grande question dont on s'occupe en ce moment à Paris, c'est toujours celle de la dissolution de l'assemblée. Le comité de législation délibère sur la proposition de M. Râteau, qui fixe au 4 mars les élections générales, et au 19 mars la réunion de l'assemblée législative. La majorité du comité semble décidée à adopter le principe de la fixation d'un terme pour les travaux de l'assemblée constituante; elle reconnaît que c'est le seul moyen de calmer l'inquiétude générale. Il faut que le pays sache que l'assemblée n'entend point s'éterniser.

Beaucoup de membres voudraient prolonger la durée de l'assemblée jusqu'à la fin d'avril; c'est la limite extrême qu'entrevoient ceux qui sont le moins disposés à quitter la place. Mais ce serait beaucoup trop tard; on aurait à craindre que la patience ne vint à manquer aux populations. D'ailleurs, un motif très grave doit faire avancer les élections générales. Aux termes de la constitution, l'élection du président de la république est fixée au 10 mai 1852; l'assemblée législative sera nommée pour trois ans, et l'époque des élections générales de cette année déterminera celle des élections de 1852. Or, tout le monde convient de la nécessité de nommer l'assemblée avant le président de la république.

Il faut un intervalle d'au moins six semaines entre les deux réunions d'électeurs; il ne sera donc pas possible de retarder le renouvellement de l'Assemblée au-delà du mois de mars. Ainsi, la proposition de M. Râteau a toute chance d'être adoptée, et ce sera une décision des plus utiles, et pour le pays, et pour la considération de l'Assemblée. Une mission spéciale près les cabinets français, belge et anglais, est attendue à Londres, venant de Paris. Comme cette mission lui a été confiée par le gouvernement établi depuis la fuite du pape, le gouvernement français a, suivant le Times, refusé de le recevoir.

Le courrier de France et de Belgique nous arrive à l'instant (4 heures). Il ne nous apporte aucune nouvelle de quelque importance. Le seul fait intéressant que nous trouvons dans les journaux, c'est que la rue de Poitiers présente M. de Malleville comme candidat à la présidence de l'assemblée nationale.

Le Roi, par arrêté du 2 de ce mois, a conféré la croix de chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais à M. D. van Koetsveld, membre des Etats-députés de la province de la Hollande-Méridionale.

Par arrêté du 31 décembre dernier le Roi a accordé à M. A. R. Reaël, sur sa demande, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la ville d'Amsterdam, en le remerciant des grands services rendus par lui dans sa longue carrière de ces fonctions.

Nous recevons aujourd'hui le résultat du scrutin de ballottage qui a eu lieu avant-hier à Almé. Il y avait 481 votants, dont 267 se sont déclarés pour M. de Donker Curtins, et 213 pour M. J. van Riemsdijk, en sorte que le premier est proclamé membre de la Seconde Chambre.

### Observations atmosphériques.

Le froid a diminué aujourd'hui d'une manière sensible. Le thermomètre, qui indiquait ce matin à 8 heures 6° R. était remonté à midi à 1°. O. Le vent est Nord-Nord-Est.

Il y a quelques jours, nous annoncions que M. de Ricci ambassadeur de Sardaigne, désigné pour représenter la cour de Turin dans les conférences de Bruxelles, venait de quitter Paris, laissant pour le remplacer M. le comte d'Antioche, en qualité de chargé d'affaires, et M. Borromée comme premier secrétaire. Cette nouvelle en faisait pressentir une autre, qui, sans être officielle, s'est répandue dans le monde diplomatique à Paris. Le congrès de Bruxelles n'aura pas lieu. On peut regarder le projet de médiation comme abandonné.

On sait que l'Autriche n'acceptait le congrès que comme contrainte. Aussi a-t-elle saisi avec empressement la première occasion de signaler l'inutilité de conférences qui ne pouvaient pas aboutir. Le manifeste-programme de Gioberti lui a servi de prétexte. Gioberti disait que, « la Sardaigne ne cesserait pas de se préparer à la guerre. » L'Autriche a feint de voir dans cette assurance une sorte de déclaration de guerre, et elle a, dit-on, proclamé que le congrès n'avait plus de sens, du moment que la Sardaigne ne songeait pas à la paix. (Patrie.)

On distingue, en Italie, deux opinions bien tranchées. Le parti républicain a pour chef Mazzini, avec lui un certain nombre d'hommes jeunes, dont les plus connus ici sont les de Runi,

Lazzosji, Pellegrini, Cernuschi, Urbini, Brescianini, Garibaldi, etc., etc. Canino a un rôle essentiel et très-intéressé dans ce parti.

Sous ces chefs servent, comme volontaires, peut-être 2 à 3.000 individus, dont plusieurs sortent des volontaires formés dans la guerre de l'indépendance. Cette troupe, à quelques exceptions près, est composée d'hommes capables de toutes sortes d'excès, et qui l'ont prouvé quelquefois. Ils font, sous leurs chefs, de la propagande armée au besoin; ce sont des ennemis négligés d'empêcher et de révolutions; on les trouve toujours en nombre aux grands jours.

Voilà le parti républicain, peu nombreux, très-actif, intimidant par la menace des populations enchaînées au joug, et secondé par des gouvernements formés sous son influence. En Toscane, par exemple, les Guerrazzi et les Montanelli ont été, après avoir été installés par eux, se débarrasser violemment des plus ardents; Mamiani, à Rome, lutte contre eux et il finit par les expulser, ou il perdra sa popularité en se retirant.

A Turin, le ministère Gioberti, après avoir reçu leur aide pour monter au pouvoir, en est probablement très-embarrassé; il tombera peut-être par leurs excès.

Le parti constitutionnel, qui voudrait établir solidement les gouvernements fondés, se trouve très-embarrassé; la violence a établi partout les exaltés de ce parti au pouvoir; au lieu de penser au solide, ils courent après des ombres comme la constitution.

Quant au parti noir, on ne le voit pas, on n'en entend pas parler; mais peut-on douter qu'il n'ait de grands rapports avec le parti républicain?

La Presse publie un nouvel article sous le titre de Communications sur la question italienne; nous en extrayons les passages suivants :

« Quelques mois avant la chute de la monarchie de juillet, le prince de Metternich, inquiet de l'animosité croissante qui se manifestait dans les Etats d'Italie contre l'Autriche, et craignant que la ligne commerciale que Pie IX avait chargée Mgr. Corboli-Bussi de conclure avec la Sardaigne et la Toscane ne cachât un but politique hostile à la domination autrichienne, avait adressé aux grandes puissances de l'Europe un mémorandum, dans le double but : 1° De se faire garantir de nouveau la possession intacte des provinces italiennes assurées à l'Autriche par l'acte final du congrès de Vienne; 2° de presser les dites puissances à s'associer au gouvernement impérial, afin de combattre et enrayer le mouvement naissant du libéralisme italien, comme il le faisait en 1815. »

Les grandes puissances de l'Europe ont répondu, dans un premier chef de la demande du prince de Metternich, et prirent l'engagement formel de soutenir l'Autriche dans la possession intacte du royaume Lombardo-Vénitien. C'est ce qui explique pourquoi M. de Lamartine, au courant des négociations diplomatiques qui avaient eu lieu entre les grandes puissances avant la révolution de février, et ne voulant pas provoquer la guerre universelle, admettait en fait les traités de 1815.

Sur le second chef de la demande, présentée par l'archichancelier d'Autriche, le cabinet des Tuileries envoya une réponse évasive, et la cour de Saint-James un refus formel. Lord Palmerston, tout en garantissant à l'Autriche la possession du royaume Lombardo-Vénitien, défendit le principe de non intervention, en vertu duquel les états italiens étaient libres de s'allier entre eux, comme ils l'entendraient, sans qu'aucun gouvernement étranger fût autorisé à s'immiscer dans leurs affaires intérieures.

Pour se mettre sur ce point à l'unisson de la politique anglaise, M. de Lamartine, en saisissant le pouvoir, prit sous la protection de la république française les droits acquis aux états indépendants de l'Italie, de former entre eux, non-seulement une ligue commerciale, mais aussi une alliance politique pour consolider leur patrie commune, droit que l'Autriche, forte de l'appui des cours du Nord, avait fait mine de leur contester à main armée. Plus on examine attentivement le manifeste de M. de Lamartine, plus on acquiert la conviction que sa portée et sa tendance étaient de proclamer bien haut le principe de non-intervention, en face des monarchies absolues, qui, plusieurs fois, et plus spécialement au congrès d'Aix-la-Chapelle, en 1818, avaient essayé d'établir le droit d'intervention comme un corollaire du système de l'équilibre politique.

Il y eut, toutefois, un moment où M. de Lamartine, séduit par l'avenir que le roi Charles-Albert ne cessait de lui présenter sous les couleurs les plus brillantes, en annonçant la prochaine expulsion de l'Autriche, et la consolidation de l'indépendance italienne; il y eut, disons-nous, un moment où M. de Lamartine, s'écartant de la ligne politique tracée dans sa brochure, prononça à la tribune de l'assemblée nationale son discours du 24 mai.

M. de Lamartine, qui, n'étant que secrétaire d'ambassade, avait jadis, du haut du Capitole, pleuré la décadence du peuple romain, saluait maintenant de ses acclamations ardentes l'avenir glorieux que les correspondances des journaux de Turin promettaient à l'Italie, par suite de la campagne entreprise par le roi Charles-Albert. Dans la chaleur de l'improvisation l'illustre orateur s'écria : « Si un appel s'était fait entendre sur les Alpes, nous aurions entraîné les troupes françaises au secours de l'indépendance italienne ! »

Ces paroles générales, parties plutôt du cœur que de la tête de M. de Lamartine, ont causé, au-delà des Alpes, bien des illusions qui, bientôt après, devaient se changer en amères déceptions et en diatribes lancées contre la France, par la presse italienne.



## Nouvelles d'Allemagne.

Cependant, M. de Lamartine, se reprenant presque aussitôt, ajouta comme correctif de son élan poétique, l'annonce que l'Italie ne voulait pas de l'intervention française, et il donna, avant de quitter la tribune, lecture de plusieurs lettres écrites par les ambassadeurs et les ministres de Sardaigne, pressant le gouvernement français de tenir ses troupes éloignées de la frontière sarde, si l'on ne voulait pas que c'en fût fait pour longtemps de l'influence de la France en Italie.

Une politique sage et prévoyante aurait saisi le moment pour rentrer plus que jamais dans le système de non intervention, puisque l'Italie entière, et Charles Albert à la tête menaçaient de traiter les soldats français en ennemis si notre armée franchissait les Alpes.

Les journaux de Copenhague annoncent que la plus grande partie de la garnison de cette ville doit quitter la capitale, dont la garde sera confiée à la milice urbaine; et que les soldats qui avaient obtenu un congé illimité ont reçu l'ordre de rejoindre leurs régiments. La brigade du général Hyse se rendra à l'île d'Alsou et les autres troupes se concentreront dans l'île de Fionie et dans le Jutland meridional.

Le journal *Berling'sche Tidende* dit que le ministre de la guerre a l'intention de faire marcher de pair les armements et les négociations diplomatiques pour pouvoir disposer, à l'expiration de l'armistice, d'une armée de 78,000 hommes, non compris les réserves.

Le *Fædrelandet* prétend savoir de bonne source que dans les instructions données aux plénipotentiaires danois chargés de prendre part à Londres aux négociations de la paix, il n'est fait mention ni de l'incorporation du Schleswig dans le Danemarck, ni du partage de ce duché, mais qu'on y invoque les garanties données par les grandes puissances pour la possession perpétuelle du Schleswig.

Nous sommes invités à publier le programme suivant :

### EXPOSITION DE TABLEAUX A LA HAYE.

**PROGRAMME** de l'exposition de tableaux, dessins, gravures, sculptures, plans d'architecture, etc. d'artistes vivants, qui aura lieu à La Haye (royaume des Pays-Bas) en 1849.

La régence de La Haye, ayant arrêté qu'il y aurait dans cette ville au mois de mai 1849, une exposition générale d'ouvrages d'artistes vivants, tant étrangers que nationaux, la commission chargée de la direction de ladite exposition s'empresse de porter à la connaissance des sociétés de peinture, des artistes et des protecteurs des beaux-arts, les dispositions suivantes :

Art. I.  
L'exposition aura lieu dans le local de l'Académie de peinture sur le *Prinsessaecht*, à La Haye.

Art. II.  
Le salon sera ouvert du 21 mai au 23 juin 1849; toutefois, la commission se réserve la faculté de prolonger ce terme de quelques jours.

Art. III.  
Les objets d'art destinés à l'exposition, les tableaux, dessins et gravures (convenablement encadrés) devront être expédiés, (franc de port), au local susdit, à l'adresse de la commission, du 16 avril jusqu'au 7 mai 1849 à minuit. Après cette époque nul objet, pour quelque raison et sous quelque prétexte que ce soit, ne sera plus reçu.

(Par cette stipulation, qui sera maintenue rigoureusement, toute concession qui a été accordée lors des expositions précédentes, par rapport au terme fatal de l'envoi des objets, vient de cesser.)

Art. IV.  
On donnera d'avance avis au secrétaire de la commission de l'envoi des objets, et ce par lettres affranchies, contenant les noms, prénoms et domicile de l'artiste et de l'expositeur, ainsi qu'une courte description des objets, et la marque des caissettes.

MM. les artistes qui désireraient vendre leurs ouvrages, sont priés de joindre à cette indication la note de leurs prix, ceux qui préféreraient qu'en cas de loterie, leurs ouvrages n'en fissent point partie, auront soin d'en faire également mention.

MM. les artistes étrangers sont en outre invités à indiquer soit une maison de commerce ou de commission dans le royaume des Pays-Bas, soit une personne résidant dans le royaume et domiciliée à laquelle la commission pourra faire le renvoi des pièces exposées.

Art. V.  
On n'admet aucun objet ayant déjà fait partie d'une exposition en cette ville, ni copies d'après tableaux, ou dessins d'après des ins.

La commission se réserve le droit d'admettre ou de refuser les objets qui lui seront parvenus. Ceux qu'elle jugera inadmissibles seront renvoyés avant l'ouverture du salon aux adresses indiquées.

Art. VI.  
Les objets envoyés par d'autres personnes que leurs auteurs mêmes, ne seront admis que sur l'autorisation écrite de ceux-ci.

Art. VII.  
Tous les objets exposés resteront jusqu'à la clôture définitive de l'exposition sous la garde de la commission, qui en prendra tout soin possible, sans toutefois se charger de cet égard de responsabilité. On ne délivrera aucun tableau avant la clôture de l'exposition.

Art. VIII.  
La commission donnera immédiatement avis aux artistes de toute vente effectuée; elle ne recevra aucun marché fait à son insu, relativement aux pièces mises en vente, et elle se réserve toujours la priorité sur toute autre vente faite concurremment avec elle.

Art. IX.  
Dans la quinzaine qui suivra la clôture définitive de l'exposition, les objets qui en ont fait partie seront renvoyés franco de port à domicile pour les artistes résidant à l'étranger, pourvu que ceux-ci soient domiciliés dans le royaume des Pays-Bas, jusqu'aux adresses indiquées conformément à l'art. V ci-dessus.

Art. X.  
La commission ne fera droit aux réclamations à sa charge qu'en tant qu'elles lui seront parvenues dans les trois mois après la clôture définitive de l'exposition.

La commission se flâte que MM. les artistes et protecteurs des beaux-arts voudront concourir, de leur côté, à assurer la bonne réussite et le succès de l'éclat de cette exposition.

La Haye, le 28 décembre 1848.

La commission de la direction de l'exposition :

**Président.**  
G. H. LICHTENHAGEN

**Membres.**  
A. H. W. HILBRAND  
J. C. DE VRIES  
J. Z. BLOK  
O. VAN DER SAMP  
J. B. WILHELM  
W. D. VAN DER BEEK  
H. P. J. VAN DER BEEK

**VIENNE, 28 DÉCEMBRE.** — M. de Schmerling, en dernier lieu ministre de l'empire, est arrivé ici de Francfort et s'est immédiatement rendu auprès des ministres. M. de Schmerling incline à penser que la question allemande recevra une solution satisfaisante pour l'Autriche; il n'est resté que trois jours à Vienne, sa présence à Francfort étant absolument nécessaire dans les circonstances actuelles. Comme M. de Schmerling a été élu, il y a quelques jours député à la diète d'Autriche, il a invité ses électeurs à une conférence pour leur présenter un exposé des rapports de l'Allemagne vis-à-vis de la monarchie autrichienne et en solliciter l'autorisation de rester provisoirement à Francfort. Voici ce qu'on écrit à ce sujet à la *Gazette universelle d'Augsbourg* :

M. de Schmerling a paru hier dans une réunion où se trouvaient ses électeurs. Je ne l'avais pas revu depuis les jourées de mars; je ne puis me défendre d'un mouvement de surprise en le revoyant; ses traits avaient pris, si je puis m'exprimer de la sorte, un caractère historique. En effet, avant les jourées de mars, la physiologie de l'Autrichien, même du plus spirituel, avait quelque chose de végétatif par opposition au caractère historique. M. de Schmerling a parlé avec l'assurance d'un homme qui se sent bien supérieur à son auditoire, mais qui sait en même temps qu'il lui a des obligations. Son élocution est claire et précise au plus haut degré, son esprit ironique et satirique que nous lui connaissons depuis longtemps, et qui a été aussi suffisamment remarqué dans le parlement, n'a percé qu'à l'endroit de son discours où il a dit que l'assemblée nationale allemande paraissait avoir benoîtement renoncé aux théories pour s'occuper davantage de la pratique. Il a exposé d'une manière intéressante ce qu'il avait fait pour la liberté et pour la légalité, et a déclaré qu'il était Autrichien de tout cœur; il a ajouté que, trop fier pour supporter la pensée qu'on voudrait, dans les circonstances actuelles, mettre en question ses sympathies pour l'Autriche, il avait donné sa démission de ministre de l'empire, mais qu'il venait d'accepter la mission de représenter l'Autriche près le pouvoir central, parce qu'il connaissait les affaires allemandes et qu'on avait confiance en lui. Cette mission, a-t-il dit, dans laquelle je me suis appelé à agir pour l'Autriche comme Autrichien, sera terminée dans quelques semaines. Tout son discours, notamment la fin, a excité les plus vifs applaudissements. Mais M. de Schmerling a embarrassé ses électeurs en leur demandant s'ils voulaient lui permettre de se rendre à Francfort pour quelques semaines? La discussion des droits fondamentaux, a-t-il dit, ne me paraît pas très importante, et je serai de retour quand on discutera la constitution proprement dite. Les électeurs se sont réunis aujourd'hui pour s'entendre sur cette question, qui peut être regardée comme une nouvelle élection, attendu que les précédents candidats se sont remis sur les rangs. Il a été décidé, par les électeurs de maintenir M. Schmerling comme représentant.

**MUNICH, 31 DÉCEMBRE.** — M. de Beisler, député à l'assemblée nationale, a accepté aujourd'hui le portefeuille de l'intérieur. L'on attend encore aujourd'hui le décret de convocation pour les deux chambres.

M. le professeur Edel, également député à l'assemblée nationale, a été nommé secrétaire-général pour le département des cultes et de l'instruction publique, ce qui l'empêchera de retourner à Francfort, du moins pour le moment.

On lit dans la *Nouvelle Gazette de Munich* :

Plusieurs journaux, notamment la *Gazette universelle d'Augsbourg*, ont publié des correspondances qui leur sont adressées de Francfort et dans lesquelles on se livre contre la Bavière à toutes sortes de récriminations, parce que, sur la demande adressée par M. le ministre de Gœtern aux plénipotentiaires près du pouvoir central : si leurs gouvernements respectifs publieraient et adopteraient immédiatement les droits fondamentaux, le plénipotentiaire bavarois a répondu qu'il était sans instructions à cet égard. En effet, nous savons de source certaine que ce dernier n'avait pas d'instructions pour ce cas. Vouloir découvrir dans ce fait l'intention de la part de la Bavière de poursuivre des tendances séparatistes, c'est pousser trop loin la manie des conjectures. Nous ne voyons réellement pas quelles difficultés sérieuses s'opposent en Bavière à la publication et à l'adoption des droits fondamentaux allemands, attendu que ce qu'ils représentent existe déjà en grande partie chez nous. Mais il nous paraît hors de doute que pour l'adoption des nouveaux points, notre gouvernement, non moins que le gouvernement hanovrien ou celui de tout autre état, ne peut se passer du consentement des chambres, qui sont à la veille d'être convoquées.

— Voici le teneur d'un ordre du jour que le roi a adressé à l'armée prussienne le 1<sup>er</sup> janvier :

#### ORDRE DU JOUR.

J'adresse mes félicitations pour le nouvel an à ma magnifique armée, ligne et landwehr. En terminant la fineste année 1848, j'adresse à mon armée des paroles de reconnaissance pour sa conduite incomparable pendant cette année. Dans cette année où la Prusse aurait, sans le secours de Dieu, succombé à un crime et à la trahison, l'armée prussienne a maintenu son ancienne gloire et en a acquis une nouvelle.

Le roi et le peuple contemplant avec orgueil les fils de la patrie. Ils sont restés fidèles alors que la révolte troublait le développement des institutions libérales auxquelles je voulais conduire mon peuple avec prudence. Ils ont couvert leurs drapeaux de lauriers nouveaux, quand l'Allemagne a eu besoin de nos armes dans le Schleswig. Ils ont soutenu victorieusement des fatigues et des dangers, lorsqu'il a fallu combattre l'insurrection dans le grand duché de Posen. Leur coopération au maintien de l'ordre dans l'Allemagne méridionale a acquis au nom prussien une nouvelle gloire.

Lorsqu'enfin l'attente portée à la loi dans la patrie elle-même, exigea l'intervention de la force armée et la réunion de la landwehr, les braves hommes de la landwehr quittèrent avec joie leurs maisons, leurs familles, et tous, ligne et landwehr, justifiaient la confiance que j'avais mise en eux et l'organisation admirable donnée par le feu roi à notre armée. Partout l'armée a fait son devoir.

Mais j'estime encore plus haut que ces faits l'attitude que l'armée a eue plusieurs mois, opposant à la corruption et aux plus indignes calomnies son esprit excellent et sa noble discipline. Je connaisais mon armée; partout où je l'appelai, elle était prête, dans une discipline, une fidélité parfaites. Les troupes n'auraient pu faire davantage à l'époque la plus glorieuse de la Prusse. Je remercie les généraux, les officiers et les soldats de l'armée et de la landwehr en mon nom et en celui de la patrie.

Potadam, 1<sup>er</sup> janvier 1849.

FREDÉRIC GUILLAUME.  
Contresigne, DE STRAUB.

## Nouvelles d'Italie.

Nous sommes absolument sans nouvelles de Rome. Les journaux toscans qui a été un de correspondances directes nous apprennent ordinairement assez d'informations, ne contiennent aujourd'hui que des détails sans intérêt.

Le journal officiel, le *Moniteur Toscan*, en rendant compte des élections qui ont donné récemment dans la chambre des députés de Rome le comte Mamiani, relativement à l'adhésion que le gouvernement Toscan aurait donnée à son projet de constitution (le projet de Mamiani) conteste que cette adhésion ait été complète, c'est-à-dire qu'elle soit l'équivalent d'une acceptation du programme romain. Ainsi donc, M. Mamiani se félicitait d'illusion, en assurant que la constituante dont il était l'auteur avait rallié la Toscane. Les États Italiens ne s'entendent pas à si bon marche!

— Le parlement sarde a été prorogé au 23 janvier. La *Concordia*, journal de Turin, approuve cette mesure qu'elle appelle providentielle, sous le prétexte que le ministère Quaretti n'a accepté la succession de son devancier que sous bénéfice d'inventaire, manière très-commode d'accepter le pouvoir, soit dit en passant, et lui consente pour compléter les choses, de prononcer la dissolution des chambres.

— Le *Resorgimento* publie le texte de la protestation de sa sainteté Pie IX contre l'établissement d'une junte suprême à Rome. Nous la reproduisons ci-après :

#### PIE IX PAPE.

« Elevé par la volonté divine, et d'une manière qui tenait presque du prodige, malgré notre indignité, au souverain pontificat, un de nos premiers soins a été de provoquer l'union entre les sujets de l'état temporel de l'Eglise, de ramener la paix entre les familles, de les combler de bienfaits de toutes les manières possibles, et de rendre l'état florissant et tranquille autant que cela dépendait de nous.

« Mais les bienfaits que nous avons cherché à répandre sur nos sujets et les plus larges institutions que nous avons accordées par condescendance à leurs desirs, nous ne saurions le dire avec trop de franchise, bien loin de nous valoir cette gratitude et cette reconnaissance que nous étions en droit d'attendre, ont, au contraire, produit des amertumes répétées et des déplaisirs pour notre cœur, de la part des ingrats, quel que soit leur nombre, que notre œil paternel voudrait toujours voir restreint.

« Desormais l'univers entier sait de quelle façon nous avons été récompensés, quel abus on a fait de nos concessions, en en travestissant le caractère, et en dénaturant le sens de nos paroles pour tromper la multitude; nul sait aussi comment de ces mêmes bienfaits et institutions plusieurs se sont fait une arme pour commettre les plus violents excès contre notre souveraineté et contre les droits temporels du saint-siège.

« Il en coûte à notre esprit de devoir ici déplorer particulièrement les derniers événements en commençant à la journée du 15 novembre dernier, dans laquelle un ministre revêtu de notre confiance, fut barbement tué en plein midi de la main d'un assassin; et cette main fut, plus barbement encore, applaudie par une catégorie de forcés, ennemis de Dieu et d'êtres humains, et de l'Eglise non moins que de toute institution politique honnête.

« Ce premier crime ouvrit la série des autres qui se commirent le jour suivant avec une sacrilège impudeur: puisque ces crimes ont déjà soulevé l'exécration de tout ce qu'il y a d'âmes honnêtes dans nos États, dans l'Italie et dans l'Europe, et qu'ils la soulèveront dans les autres parties du monde, nous épargnons à notre cœur l'immense douleur de les répéter ici. Nous sommes contraint de nous retirer du lieu où ils avaient été commis, de ce lieu où la violence nous empêchait d'y apporter remède, réduit seulement à pleurer avec les bons et à déplorer avec eux ces tristes événements: ce qui était plus triste encore, c'était de voir avorter tout acte de justice contre les auteurs de ces crimes abominables.

« La Providence nous conduisit dans cette cité de Gaète, où nous retrouvant dans notre pleine liberté, fârent solennellement renouvelées par nous contre ces violents attentats les protestations que nous avions déjà faites à Rome même, dans le principat, en présence des représentants des cours d'Europe et des autres nations éloignées, accréditées près de nous. Dans le même acte nous n'oublâmes pas de donner temporairement à nos États une légitime représentation gouvernementale, sans déroger aux institutions créées par nous, afin que dans la capitale et dans l'état restât pourvu à la marche ordinaire et régulière des affaires publiques, à la protection des personnes et des propriétés de nos sujets. Parillement fut prorogée par nous la session du haut conseil et du conseil des députés qui avaient été récemment appelés à reprendre leurs séances interrompues.

« Mais, d'une telle manière, nous ne pouvions éviter de nous séparer des auteurs de ces violences sacrilèges, ces mesdames dérangées par nous, les ont, au contraire, portés à des attentats plus grands; ils se sont arrogés ces droits souverains qui appartiennent à nous seul, en érigeant dans la capitale, par le moyen des deux conseils, une représentation gouvernementale illégitime, sous le titre de junte d'état provisoire et suprême; et ils ont rendu cela public par acte du 12 de ce mois. Les obligations inaltérables de notre souveraineté, les serments solennels par lesquels nous avons promis, en présence du Seigneur, de conserver le patrimoine du St-Siège et de le transmettre intact à nos successeurs nous contraignent à élever la voix et à protester devant Dieu et à la face du monde entier contre un si grave et si sacrilège attentat.

« Nous déclarons en conséquence nuls, de nulle valeur et entachés d'illégalité tous les actes qui ont eu lieu à la suite des violences qui nous ont été faites, en répétant encore que la junte d'état instituée à Rome n'est rien d'autre qu'une usurpation de notre souverain pouvoir, et qu'elle n'a ni peut avoir aucune autorité de quelque façon que ce soit.

« En conséquence, que tous nos sujets, de quelque rang et de quel que condition qu'ils soient, sachent qu'à Rome et dans tout l'état pontificat il n'existe et ne peut exister aucun pouvoir légitime qui ne derive expressément de nous; et qu'ayant par le motu proprio souverain de ce jour, institué une commission de gouvernement temporaire, et celle-ci seule appartient exclusivement à la direction de la chose publique durant notre absence et jusqu'à ce qu'il en ait été disposé autrement par nous.

« Donnée à Gaète, le 17 décembre 1848.  
PIE IX PAPE.

## Nouvelles de Suisse.

**BERNE, 28 DÉCEMBRE.** — Le département de justice et police du conseil fédéral suisse, a transmis en copie à tous les gouvernements cantonaux une lettre de M. le président du conseil exécutif de Berne, d'où il résulte que, d'après un rapport de la préfecture de Porentruy, les Israélites habitants de Sandgall sont de nouveau inquiétés, et qu'en général des troubles de la nature de ceux qui ont éclaté en février et mars, au sujet de cette classe de la population, menacent de se reproduire dans les contrées limitrophes de la France.

En portant ces faits à la connaissance de tous les gouvernements, le département invite toutefois les cantons-frontières et premier lieu intéressés, à aviser aux mesures qu'ils pourraient se trouver dans le cas d'appliquer, d'un côté en vue d'accorder un asile aux individus persécutés, partout où la chose sera jugée opportune et praticable, d'un autre côté dans le but de maintenir l'ordre et la sécurité publique, dans toute l'étendue de leur territoire.

Dans le cas, toutefois, où les habitants des districts français limitrophes voudraient faire sur le territoire suisse des achats d'armes et de munitions pour le but indiqué, il euvient pour prévenir toute collision, d'interdire et d'empêcher tout ce que possible de pareils achats ne s'opèrent.

En tous cas, les réfugiés qui viendraient à se présenter pourraient être tolérés à l'extrême frontière, du côté de France, et ils devraient être internés à une distance convenable dans le canton, afin que les localités situées à la frontière ne courussent pas le danger d'être inquiétées.

## Nouvelles d'Angleterre.

**LONDRES, 2 JANVIER.** — Le bulletin du cholera publié hier porte 264 nouveaux cas dont 156 à Glasgow, et 123 décès de 72 à Glasgow. Le nombre total des cas constatés depuis l'annonce de l'épidémie s'élève à 4,778, et celui des décès à 2,377.



La comtesse de Landsehl est arrivée samedi à Londres par le paquebot de Boulogne.  
Ce matin à l'arrivée des malles de l'ouest on s'est aperçu qu'une partie des dépêches avaient été enlevées. Aussitôt avis fut donné aux maisons de banque de la capitale pour arrêter le paiement des effets et traités qui auraient été soustraits des lettres faisant partie des sacs qui ont été forcés. En même temps le directeur-général des postes a transmis des instructions pour l'arrestation des voleurs soit à Londres soit sur la ligne du chemin de fer.  
Des agents de la république française sont en ce moment des achats considérables de chevaux en Angleterre pour les besoins de l'armée française.  
Poursuivre le 1er. La frégate à vapeur le Centaure, a été mise aujourd'hui en commission. Elle doit prendre à bord le pavillon du commodore Fanshawe, qui va remplacer le commodore sir Ch. Hobham, dans le commandement de l'escadre de la Méditerranée d'Afrique.  
On lit dans le Globe : Les nouvelles des provinces sont en général d'une nature favorable. Nous avons vu des lettres contenant des détails sur la situation des industries cotonnière, lainière et métallurgique, et toutes s'accordent à annoncer une amélioration continue et une perspective de plus en plus satisfaisante. La grande amélioration qui a eu lieu depuis quelques jours dans les cours des actions de chemins de fer, appelle l'attention des hommes d'affaires, et les rapports qui seront présentés dans les assemblées semestrielles des diverses compagnies exerceront une influence décisive sur le mouvement du marché. L'année 1848 a été plus favorable quant aux valeurs de chemins de fer parce qu'il n'y a pas eu de doute répandu sur la solidité financière des anciennes lignes, et nous pouvons juger aujourd'hui par les bas prix comparés à ceux de janvier 1848 combien il est difficile de faire disparaître une mauvaise impression. Les fonds anglais sont en ce moment de 4 p. c. plus haut qu'ils n'étaient en janvier 1848, et leurs cours forment un contraste frappant avec ceux des actions de chemins de fer et autres. Les actions des mines ont été très déprimées l'année dernière, mais elles ont un peu repris en dernier lieu. En 1847, 30 mines avaient donné 155,381 liv. de dividende, tandis que cette année elles ont donné 155,381 liv. de dividende. La somme totale de ces distributions s'est élevée à 129,024 liv.

### Nouvelles d'Espagne.

MADRID, 27 JANVIER. — Les députés étaient au complet à la séance d'aujourd'hui. Tous les ministres, à l'exception du secrétaire d'état des finances, étaient à leur banc. Il a été donné lecture d'une ordonnance royale qui nomme sénateur M. Arraiza, ministre de grâce et justice. Plusieurs dossiers relatifs à des modifications de pouvoirs de députés nouvellement élus, sont déposés sur le bureau; la discussion s'ouvrira dans la séance de demain. M. Mayans, président, a donné la parole à M. Fernandez, secrétaire de la commission d'adresse en réponse au discours du trône. La lecture du projet d'adresse a été écoutée par la chambre avec faveur.  
Voici les principaux passages de cette adresse :  
« Votre Majesté a daigné exprimer que des circonstances désagréables qu'il n'avait pas été au pouvoir du gouvernement de V. M. d'éviter, ont occasionné l'inter interruption des relations diplomatiques avec l'Angleterre. Le congrès national, en se réunissant, a eu pour objet de rétablir l'indépendance de V. M. et d'obtenir l'appréciation de ces circonstances.  
« V. M. déplore que des événements bien connus n'aient pas permis jusqu'à présent d'obtenir tous les résultats qu'on doit attendre du système de contributions actuellement en vigueur, et le juste équilibre entre les dépenses et les recettes. Le congrès s'associe à ce trait de la maternité sollicitée de V. M. et se flatte de l'espérance que ces déplorable circonstances ont bientôt cessé, et qu'on pourra obtenir les bienfaisants résultats que V. M. et le congrès désirent. Par ces motifs, les députés de la nation considèrent la nécessité dans laquelle se trouve le gouvernement, de solliciter l'usage de l'autorisation que les cortès lui accordèrent, en décrétant et en votant une avance remboursable de 100 millions de réaux, en même temps qu'ils espèrent, ainsi que V. M. daigne l'annoncer, qu'on leur rendra compte de l'usage important, qu'ils examineront avec tout le zèle et l'intérêt de leur conscience.  
« Le congrès mettra à l'examen du budget et des comptes y annexés, tous les points que V. M. désire qu'on y apporte, et que requiert son importance. et coopérera avec le gouvernement de V. M. à y introduire les améliorations que le pays attend et qui seront compatibles avec le service de l'Etat. — La moralité et la bonne foi de la nation espagnole, exigent qu'on prenne en considération avec tout l'intérêt qu'ils méritent et que V. M. manifeste, les droits des créanciers de l'Etat, tant nationaux qu'étrangers. Le congrès est disposé à prêter avec le plus grand zèle, son entière coopération et tous ses soins à ces obligations sacrées et aux moyens les plus efficaces d'améliorer le crédit de la nation.  
« Le congrès, madame, contemple, comme V. M. a daigné le lui présenter, l'aspect général du pays et le plan des travaux auxquels il doit se consacrer dans la présente législature, et dont il s'occupera avec un zèle et une persévérance inébranlables. En parcourant ce tableau, une idée consolante s'offre tout d'abord au congrès, c'est la vénération proverbiale du peuple espagnol pour son roi, qui, en se réunissant, a pour objet de rétablir l'indépendance de la monarchie.  
« De cette conviction, le congrès, comme Votre Majesté, compte sur la confiance et l'admiration de votre Majesté, et la faveur visible avec laquelle la Providence assiste votre Majesté et cette nation grande et glorieuse, il faut assurer à votre Majesté que l'Etat et la constitution de l'Espagne ne seront de tous les obstacles. Dans ce but, le congrès compte sur la résolution et l'énergie du gouvernement de votre Majesté, auquel il se présente avec un franc et loyal appui, afin qu'il puisse se consacrer à la pacification complète du pays et à l'extinction de la rébellion et à la réduction à l'impuissance la sédition et l'anarchie.  
« Après cette lecture, un grand nombre de députés se sont empressés de demander la parole pour et contre ce projet. Les propositions insérées contre la totalité du projet sont MM. Morán, Gortina et Benavides.  
« Il a été donné lecture ensuite d'une proposition signée par MM. Morán, Gortina et Benavides, et par MM. Gortina et Benavides, députés appartenant à l'opinion exaltée. Cette proposition a pour but d'obtenir du gouvernement le dépôt sur le bureau de la chambre de la correspondance officielle entre les gouvernements d'Espagne et d'Angleterre au sujet de l'expédition de M. Bulwer.  
« Le ministre des affaires étrangères a déclaré qu'il ne voyait aucun inconvénient à prêter cette correspondance, et il a ajouté que le gouvernement n'avait pas l'intention d'apporter dans la correspondance officielle du monde aucune modification.  
« La proposition des députés a été rejetée, et la séance a été levée ».

On s'attend dans la discussion de l'adresse à des discours très-vifs de M. Morana, Gortina et Benavides.  
— Le commandant en second de la Catalogne, par dépêche du 21 courant, annonce que la fraction de Ramonet, vivement poursuivie par nos troupes, a passé dans la province de Taragone en très mauvais état, et que celle de Margoret, atteinte à Rocafort par le brigadier Quessada, a été forcée de se disperser, et que 8 de ses hommes sont venus implorer leur grâce.  
(Gaz. de Madrid, du 27.)  
— Le capitaine-général de Valence annonce, par dépêche du 23, que dans le Maestrazgo, sept individus appartenant à la bande de Ramonet, ont fait leur soumission.  
— M. L. Gomez, l'un des chefs les plus importants de la bande de Cabrera, vient de faire sa soumission au gouvernement de la reine, par-devant M. le consul-général, à Perpignan, qui lui a délivré un passeport pour se rendre à Barcelone.  
(J. des Pyrénées orient.)

### Nouvelles de France.

PARIS, 27 JANVIER. — Les réceptions du président, à l'occasion du jour de l'an, ont été très nombreuses. Les détails qu'on va lire sont extraits du journal la Patrie; on aime à y chercher déjà les nouveaux rapports qui tendent à s'établir entre le président, le corps diplomatique et les grands corps de l'Etat.  
Le président, entouré des ministres et des maréchaux de France, du général Changarnier et d'un nombreux état-major, portait le grand cordon de la Légion d'honneur, et la plaque de l'Ordre. Il se tenait au centre d'un magnifique salon de rez-de-chaussée de l'Elysée, en avant des maréchaux. Il était debout, la tête découverte. Le défilé s'est fait de gauche à droite.  
Les membres du corps diplomatique étaient tous en tenue solennelle. Le nonce apostolique a passé le premier, puis l'ambassadeur anglais, l'ambassadeur d'Espagne, l'ambassadeur belge, les ministres de Hollande, de Suède et les charges d'affaires des autres puissances.  
Le président s'est avancé vers le nonce du saint-père, et lui a exprimé l'espérance de voir le pape rétabli bientôt dans ses Etats.  
Le représentant de la cour de Rome a accueilli ce vœu avec un vif attendrissement.  
Le président a reçu de tous les ambassadeurs les assurances les plus formelles de paix et de bonne union.  
Les autres corps constitués ont défilé dans l'ordre suivant :  
Les anciens officiers de l'empire et les officiers supérieurs en non-activité, la cour de cassation, la cour des comptes, le conseil supérieur de l'université et la cour d'appel, en robes, avec les premiers présidents et les procureurs-généraux à leur tête.  
Le président s'étant approché de M. le premier président Portalis, lui a parlé de l'illustration de son père et de la haute estime où il était placé dans l'opinion de l'empereur.  
Puis, s'adressant à M. Troplong, nommé récemment premier président de la cour d'appel, le président de la république lui a dit qu'il était heureux qu'une de ses premières signatures eût été donnée pour la nomination du jurisconsulte éminent que l'opinion publique appelait à ce poste.  
Lorsque le conseil d'amirauté a passé devant lui, le président, adressant la parole à M. l'amiral Hugon, lui a rappelé sa belle conduite à Navarin, au siège d'Alger en 1830, où il dirigeait la flotte de couvois, et en 1841, alors qu'il était à la tête de notre flotte en Orient.  
— Les officiers de la garde nationale sédentaire, mobile et de l'armée, étaient si nombreux, qu'il a été impossible de les faire défiler dans les salons. M. le général Changarnier les a fait ranger en longues lignes dans le jardin du palais, et le président de la république, accompagné des ministres de l'intérieur et de la guerre, et de M. le général Changarnier, est sorti par le grand perron; il a vu défiler les hommes, la tête presque à terre.  
Il a commenté par la légion d'artillerie de la garde nationale, ayant en tête M. Guinard, son colonel; elle était placée à la suite de l'état-major de la garde nationale.  
Au fur et à mesure qu'une ligne était passée en revue, une nouvelle ligne lui succédait, et ainsi, pendant plusieurs heures; c'était une file non interrompue de brillants uniformes, de l'Elysée au Louvre. On porte à plus de huit mille les officiers qui ont été passés aujourd'hui en revue par le président qui a traversé une dizaine de fois, dans toute sa longueur, le jardin complétement garni de cette armée d'officiers.  
Pendant cette espèce de revue, qui a duré deux heures, les musiques des quarante légions de la garde nationale n'ont cessé de jouer des symphonies militaires.  
Le président a été accueilli avec un empressement à la fois discret et affectueux.  
La population groupée autour de l'Elysée semblait prendre la part la plus vive à cette cérémonie et faisait entendre les cris : Vive Napoléon ! vive la république !  
— (Correspondance particulière.) — PARIS, 27 JANVIER. — Il n'était bruit, depuis quelques jours, que des interpellations qui devaient être adressées au cabinet sur la retraite de M. de Malleville. On s'attendait aujourd'hui à ces interpellations, que M. Grévy, membre assez obscur de l'extrême gauche, s'était chargé, disait-on, de porter à la tribune de l'Assemblée. Ce bruit, fort répandu, ne s'est pas vérifié; l'Assemblée nationale s'est bornée à discuter des questions de règlement.  
La principale de ces questions était, il est vrai, une assez grande importance. Il s'agissait de savoir si le mode actuel de votation serait modifié, et si l'on appliquerait à l'Assemblée constituante le système des trois lectures que prescrit la constitution pour les décrets à rendre par les assemblées législatives.  
Il est certain que l'Assemblée actuelle est omnipotente et qu'en ce qui concerne sa règle intérieure, les prescriptions de la constitution ne l'enchaînent pas; mais elle peut se poser elle-même telle règle de discussion qui lui convient, et la commission de règlement a pensé qu'au moment où certaines lois organiques vont être soumises à ses délibérations, il était bon d'entourer la discussion et le vote des garanties que donne le mode constitutionnel des trois lectures.  
La proposition formulée dans ce but a été combattue par M. Saint-Gaudens; mais c'est surtout d'un incident, véritable hors-d'œuvre dans le débat, que l'Assemblée s'est préoccupée.  
Le vote sur l'impôt du sel, vote désormais inattaquable, a été rappelé comme un argument contre les décisions trop hâtives par M. Dupin, qui défendait le projet de la commission.  
M. l'abbé Fayet a répondu à M. Dupin avec une vivacité d'autant plus étrange, que l'honorable représentant de la Loire est au nombre de ceux qui ont repoussé l'amendement d'Anglade. M. Fayet avait un ton si ferme, que dans la forme, et sa parole était spirituelle, qu'à peine son discours ne rachète pas de pareils torts. Tout le monde a été évidemment affecté de voir un homme qui, au gré d'un mandat de représentant, réunit le caractère sacré de prêtre et d'évêque, faire un dangereux appel aux passions et aux préjugés populaires.  
Une vive et mordante riposte de M. Dupin, des explications pleines de loyauté et de dignité que M. le ministre des finances

a apportées à la tribune, ont fait prompt et complète justice des excentricités de M. l'évêque d'Orléans.  
Après cet incident, qui avait singulièrement agité l'Assemblée et exercé la patience du président, on s'est empressé de revenir au projet de la commission. M. Deslograis voulait deux lectures au lieu de trois; son système n'a pas été accueilli et les trois lectures ont été votées ainsi que les modifications proposées aux articles suivants du règlement, qui sont l'indispensable corollaire de cette nouvelle disposition.  
L'adoption d'un projet de loi qui confère à l'archevêque de Bourges le traitement affecté à la dignité de cardinal, dont il est revêtu, a terminé la séance.  
Les détails que publie aujourd'hui la Patrie sur les réceptions du palais de l'Elysée excitent au plus haut degré la mauvaise humeur des républicains de la veille et surtout des républicains du National, qui auraient mieux aimé, cela se conçoit, voir l'affluence des visiteurs se porter à la réception du président Cavaignac. Alors tout eût été pour le mieux et on n'aurait fait nulle attention aux incidents qui auraient pu faire ressembler la réception à une des solennités monarchiques dont les Tuileries offraient le spectacle chaque année à pareille époque.  
Le remaniement partiel qui vient d'être fait dans les préfectures aura pour effet d'assurer au gouvernement le concours et l'expérience d'un certain nombre d'administrateurs honorables et estimés, mis à l'écart après la révolution de février. Sous ce rapport, les choix faits par M. de Malleville avant sa retraite, car ce travail est de lui, sont de nature à rencontrer l'approbation générale de tous ceux, et le nombre en est grand en France, qui avaient vu avec peine l'administration livrée à l'école des commissaires de Ledru-Rollin et à la voterie du National qui ne valait guère mieux.  
Il y a encore fort à faire pour épurer complètement la haute administration. M. Leon Faucher se montre, dit-on, disposé à suivre la voie que lui a tracée son prédécesseur, mais il faut pour cela que Dieu prête vie au cabinet actuel, dont, à tort ou à raison, on s'accorde généralement à considérer l'existence comme fort chancelante.  
Il est loin, en effet, d'être au bout de ses tiraillements, surtout si, comme on l'assure, le président de la république croit voir la consolidation de son autorité dans un rapprochement avec les hommes de la veille, et songe à modifier dans ce sens sa politique. Il y a même des gens qui vont jusqu'à prononcer l'oraison funèbre du cabinet Barrot, et à désigner déjà les hommes qui seront appelés à recueillir son héritage.  
Deux combinaisons républicaines sont en présence. L'une, plus essentiellement bonapartiste, compterait parmi les ministres MM. Cremieux, Billault, Jules Favre, et l'autre, d'une nuance plus marquée, serait formée sous les auspices de M. Lamartine, Garnier-Pagès et Barthélemy Saint-Hilaire.  
Le Moniteur de demain contiendra les nominations diplomatiques; on annonce celle du prince de la Moskowa à Berlin et celle de M. Dubois de Saligny à Bruxelles. M. de Saligny était chef d'état-major du général Changarnier. On parle aussi de l'envoi de M. Montcaussin à La Haye, et de Lagrèbe à Madrid.  
— Hier, le président de la république s'est rendu à pied à l'église de la Madeleine, et y a entendu la messe, confondu dans la foule des assistants.  
— Le président de la république se rendra, mercredi soir, au Louvre, où il sera reçu par le grand corps de la garde nationale, et par la reine Hortense et tante à la mode de Belgique, la cousine de la reine Hortense et tante à la mode de Belgique, la cousine de la reine Hortense et tante à la mode de Belgique, Louis-Napoléon qui va être chargé de faire les honneurs de la maison du président de la république.  
— Nous ne prenons pas sur nous de garantir les détails qu'on va lire. Ils sont extraits de l'Estafette.  
Les exigences du président de la république, relativement aux dossiers des affaires de Strasbourg et de Boulogne, n'ont pas été, à ce qu'il paraît, les seules causes qui aient déterminé M. de Malleville à donner sa démission. Voici dans quelle circonstance aurait commencé le conflit qui s'est élevé entre Louis-Napoléon Bonaparte et son ministre.  
Un des premiers soins de M. de Malleville, aussitôt l'installation du président à l'Elysée National, fut de se rendre auprès du chef de l'Etat et de lui demander des renseignements précis sur ses habitudes privées afin de pouvoir veiller avec plus de facilité à sa sûreté personnelle; M. de Malleville pria en même temps le président de lui faire connaître à quelles heures de la journée ou de la soirée il désirait sortir. Louis-Napoléon Bonaparte signifia à M. de Malleville qu'il ne voulait pas s'astreindre à cette nouvelle espèce d'emprisonnement, et qu'il voulait être libre de sortir selon ses désirs et sa fantaisie.  
M. de Malleville insista et fit observer au président que s'il persistait dans sa résolution, il serait nécessaire d'attacher à sa personne un service de police quatre fois plus considérable que s'il consentait à ne sortir qu'à des heures déterminées. Un refus formel fut le résultat des instances de M. de Malleville, et le jour même le président se rendit à cheval, et sans escorte, au Champ-de-Mars. Une promenade pédestre succéda à la promenade équestre, et Louis-Napoléon Bonaparte, reconnu et suivi d'une foule nombreuse, dut recourir à l'intervention du gouvernement de l'Etat pour se faire ouvrir les portes. Le concierge, effrayé des rassemblements nombreux qui accompagnaient le président, lui refusa l'entrée de l'hôtel.  
Merveilles de la Californie.  
Nous croyons devoir donner à nos lecteurs le rapport que le colonel Mason, gouverneur civil et militaire de la Californie, a adressé officiellement au ministre de la guerre des Etats-Unis, sur les mines d'or et de mercure récemment découvertes dans cette magnifique conquête. Aujourd'hui la découverte est plus permise, et l'Europe doit commencer à comprendre l'espoir de vertige qui s'est emparé des têtes américaines, qui poussent des myriades d'émigrants vers le nouvel Eldorado.  
Quartier général de Monterey, le 17 août 1848.  
Monseigneur,  
J'ai l'honneur de vous informer qu'accompagné du lieutenant Sutter, mon aide-de-camp, je suis parti le 22 juillet dernier pour visiter le nord de la Californie. Mon principal objet est de visiter par moi-même les mines d'or qu'on venait de découvrir dans la vallée du Sacramento. Nos arrivées à San Francisco le 20, ont été notre grand étonnement, nous trouvâmes que toute, ou du moins presque toute la population mâle de cette partie, pour les mines d'or. Le village, qui de temps auparavant paraissait un désert d'activité si remarquable, semblait maintenant presque désert.  
Le 25, nous partîmes de notre camp par Red Bluff, et nous fîmes le tour du Sutter, où nous arrivâmes le 2 juillet au matin, par toute notre route nous ne vîmes que des champs déserts, des arbres dépouillés, moulin à vent, champs et récoltes livrés aux troupeaux, aux animaux errants. Au fort de Sutter on voyait un peu plus d'activité et d'affaires. Des bateaux déchargeaient leurs cargaisons, des charrettes transportaient des marchandises et



...on déjà sont établis quelques magasins, un hôtel, etc. Le capitaine Sutter n'avait pu cependant conserver que deux ouvriers à son service : un charrossier et un forgeron, qu'il payait alors au prix de 10 dollars par jour (53 fr.) Les marchands lui paient à lui-même 100 dollars (530 fr.) par mois pour une seule chambre; et tandis que j'étais sur les lieux, j'ai vu louer une petite maison du fort au prix de 500 dollars (2,650 fr.) par mois.

Sollicité par un grand nombre de personnes, je suis resté au fort pour célébrer l'anniversaire de l'indépendance nationale, et je n'en suis parti que le 5 juillet. Ce jour-là je fis vingt-cinq milles, qui me conduisirent à la Fourche américaine, lieu connu aujourd'hui sous le nom de *lower mines* (les mines basses), ou *mormon diggings* (fouilles des mormons). Les flancs des collines étaient en cet endroit couverts de tentes en toile ou d'abris provisoires en branchages; et on y voyait aussi un magasin et plusieurs cantines en plein air. La chaleur du jour était étouffante, deux cents hommes cependant travaillaient sous les rayons d'un soleil ardent, lavant le sable pour en extraire l'or, armés les uns de casseroles, les autres de papiers indiens d'un tissu très serré; le plus grand nombre opérait à l'aide d'un appareil grossier, connu sur les lieux sous le nom de *cradle* (berceau). Il est porté comme les chevaux de bois ou les berceaux des enfants, sur une brouette; il a six ou huit pieds de long, est ouvert par le bas et garni dans le haut d'une grille ou d'un crible grossier; le fond est arondi, et traversé, de distance en distance, par des baguettes de bois qui, à vrai dire, font l'office de filtre. Il faut quatre hommes pour travailler avec cette machine; l'un enlève le sable sur le bord de la rivière; l'autre le jette dans l'appareil, sur la grille; le troisième tient la machine en mouvement, le quatrième, enfin, puise de l'eau et la précipite avec le sable. La grille empêche les pierres d'entrer dans l'appareil, le courant d'eau délaie la terre, et le sable descend au fond de la machine, laissant l'or mêlé à un sable noir sur les baguettes qui traversent le fond de l'appareil. L'or et le sable, ainsi mélangés, sont retirés à la main de l'appareil, séchés au soleil, et enfin séparés en vannant le sable à l'air libre. Quatre hommes armés de cet appareil gagnaient alors environ 100 dollars (530 fr.) par jour. Les Indiens et ceux qui n'ont que des casseroles ou des panier de jonc font le lavage à la main, extraient d'abord les grains, et font ensuite sécher le sable mêlé à la poudre d'or selon le procédé que j'ai décrit. L'or des *lower mines* est d'un titre élevé, et j'en envoie avec cette dépêche plusieurs échantillons.

En remontant la branche méridionale de la Fourche américaine, le pays devient de plus en plus montagneux, et à la scierie mécanique établie à vingt-cinq milles des derniers lavages d'or, c'est-à-dire à cinquante milles du fort Sutter, la hauteur des montagnes est d'environ 1,000 pieds au-dessus de la vallée du Sacramento. La commence à croître une espèce de pins dont l'exploitation a été la cause de la découverte de l'or. Le capitaine Sutter, voulant entreprendre le commerce des planches, passa en septembre dernier marché avec un certain M. Marshall pour faire construire en ce lieu une scierie mécanique mise en mouvement par une chute d'eau. Le moulin fut construit pendant l'hiver dernier; mais quand on voulut lâcher l'eau sur la roue, il se trouva que le sas de la roue était trop étroit pour laisser échapper le volume d'eau qu'on lui apportait. M. Marshall, pour épargner la main d'œuvre et les frais, laissa tout simplement à la chute d'eau le soin de se creuser elle-même un passage en approfondissant le sas de la roue. Il en résulta qu'au bout de peu de temps un monceau de sable et de débris se forma au pied de la chute. Or, un jour où M. Marshall venait examiner le résultat de l'opération, il remarqua dans le sable accumulé quelques particules brillantes qu'il ramassa, et dont, après examen, il reconnut bientôt la valeur. Il raconta sa découverte au capitaine Sutter, et tous deux se promirent bien de la tenir secrète. Mais, précaution inutile! le bruit s'en répandit comme par enchantement. Les merveilleux succès des premiers explorateurs attirèrent en quelques semaines des centaines d'hommes. Au moment de mon voyage, il y avait à peine trois mois que la découverte était connue, et déjà l'on estimait à plus de 4,000 le nombre des gens qui s'étaient lancés dans ces déserts à la recherche de l'or. Au pied du moulin, on voit un magnifique banc de sable aurifère que l'on respecte comme la propriété du capitaine Sutter, bien que lui-même n'y prétende aucun droit. M. Marshall demeurait, lui, auprès du moulin, et il m'apprit que beaucoup de gens travaillaient au-dessus et au-dessous de lui, recueillant environ d'une à trois onces par jour et par homme. Cet or est un peu moins pur que celui des *lower mines*. Du moulin, M. Marshall m'a conduit sur la rive septentrionale de la Fourche, où, dans le lit de quelques ruisseaux torrentiels, et vers l'époque de ma visite, on a aussi trouvé des quantités d'or considérables. J'y ai vu quelques explorateurs, tous enchantés du résultat de leurs travaux; on m'a montré un grand nombre d'échantillons dont quelques-uns pesaient de trois à quatre onces. Je vous en adresse trois qui m'ont été fournis par M. Spence. Vous remarquerez que plusieurs de ces échantillons sont mélangés de quartz, que leur surface est rude, et qu'ils ont dû recevoir leur forme actuelle dans les crevasses des rochers. Cet or ne peut pas avoir été entraîné bien loin par les cours d'eau, et doit être resté très près du roc où il avait d'abord été déposé par la nature. J'ai demandé à plusieurs des explorateurs s'ils avaient jamais trouvé le métal dans sa gangue; ils m'ont toujours répondu que non, car ils n'ont encore fait que des lavages.

Le 7 juillet, je partis du moulin et passai sur les bords d'un petit ruisseau qui se débarrasse dans la Fourche américaine, à trois ou quatre milles en avant du moulin. Je l'ai traversé au lieu connu aujourd'hui dans le pays sous le nom de *Webers-Creek*, et où MM. Sunol et Co ont établi présentement leurs lavages. Ils emploient une trentaine d'Indiens qu'ils paient en marchandises. Je vous adresse quelques échantillons de l'or ramassé par ces messieurs, et d'un titre élevé comme celui des *lower mines*.

De là, après avoir remonté le ruisseau l'espace d'environ huit milles, nous rencontrâmes une grande masse de peuple, Indiens et autres; explorant le lit du cours d'eau ou celui des ravins qui l'alimentent en hiver. Ces ravins sont extrêmement riches, et l'on y recueillait en moyenne environ deux onces d'or par homme et par jour. On me signala une crevasse longue d'une centaine de yards sur quatre pieds de large et deux ou trois de profondeur, comme le lieu où deux hommes, W. Daly et Perry Mac Coon, ont en peu de jours recueilli de l'or pour une valeur de 17,000 piastres (90,000 fr.). Le capitaine Weber m'apprit que ces messieurs avaient employé quatre blancs et une centaine d'Indiens, et qu'après une semaine de travail ils avaient pu payer leurs hommes en gardant pour eux 10,000 dollars (53,000 fr.). Un autre petit ravin qui me fut montré a produit de même 12,000 dollars. Il y a des centaines, des milliers de ravins de cette espèce qui n'ont pas encore été explorés, et qui, selon toute vraisemblance, sont tout aussi riches.

(La suite à demain.)

**THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.**

Samedi 6 Janvier 1849. — (Représentation n° 86.)

**LES HUGUENOTS,**

grand-opéra en cinq actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Meyerbeer.

On commencera à 8 heures et demie précises.

**ANNONCES.**

**DEMANDE DE PLACEMENT.**

Un DOMESTIQUE, parlant les langues Hollandaise, Allemande et Française, désire être placé pour le 1<sup>er</sup> Février ou le 1<sup>er</sup> Mai prochain. Il peut produire les meilleures recommandations et les certificats les plus honorables. S'adresser par lettres affranchies, sous la lettre H, au bureau du *Journal de La Haye*.

**EN VENTE**

Chez LES HÉRITIERS DOORMAN, Libraires, *Lang Poten* à La Haye, T. H. HENDRIKS, *Hoogstraat*, à Rotterdam. B. TARRIDE, *Longue rue de l'Écuier*, à Bruxelles, et chez MAX KORNICKER, *Place Verte* à Anvers.

**NOUVELLE ÉDITION, AVEC QUARANTE GRAVURES COLORIÉES,**

**LA PRESERVATION PERSONNELLE,**

(83<sup>e</sup> ÉDITION, TRADUCTION EN FRANÇAIS,) AVEC QUARANTE GRAVURES. Prix: 5 Fr. — sous enveloppe.

Traité médical sur le mariage et ses secrets désordres, sur les infirmités de la jeunesse et de l'âge mûr, résultats ordinaires des premières années de la vie qui tendent à détruire notre énergie physique et mentale, toute passion, enfiévrée, sous les attributs de la virilité, illustré de quarante figures coloriées, sur l'anatomie, la physiologie et les maladies des organes de la génération, expliquant clairement leurs structures, usages et fonctions, et les déplorables effets produits sur eux par l'onanisme, les excès, etc., avec les observations pratiques sur les habitudes secrètes des collèges, la faiblesse nerveuse, la syphilis, le rétrécissement de l'urètre, les indigestions, l'hyppocondrie, la folie, les éruptions, les rhumatismes, la phthisie, etc. par le docteur Samuel La Mert, médecin consultant, 37, Bedford-Square, à Londres, membre de l'université d'Edimbourg, membre honoraire de la société médicale de Londres, licencié au collège des pharmaciens de la même ville, etc. Incontestablement cet utile et curieux ouvrage devrait se trouver dans toutes les mains, (66,000 exemplaires vendus en Angleterre en peu de temps prouvent suffisamment en sa faveur.)

**FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.**

AMSTERDAM, JEUDI 4 JANVIER. — Les achats qui continuent à s'effectuer en fonds hollandais et la hausse des fonds à la bourse de Paris et de Londres ont exercé une influence favorable sur les cours de nos fonds qui ont poursuivi leur marche ascendante. Les intégrales et le 3 p. c. ont donné lieu à des opérations assez importantes. Les russes se sont bien maintenus à leur hauteur. — Les autrichiens aussi étaient plus en faveur. — Les espagnols étaient également recherchés, avec des affaires très animées en ardoins; les coupons du 3 p. c. int. ont été négociés à f. 2.35 par piastre. — Les portugais se sont relevés un peu de leur baisse d'hier. — Les péruviens, après avoir montré une tendance à la hausse, ont fermé à peu près comme hier. — Les mexicains étaient recherchés en hausse.

ROTTERDAM, JEUDI 4 JANVIER. — Les fonds hollandais étaient généralement plus en faveur aujourd'hui. En fonds étrangers les espagnols se sont

bien maintenus à leur cours et ont donné lieu à des opérations fort animées. Les mexicains continuent d'être recherchés et étaient, ainsi que les péruviens et leurs coupons, de nouveau en hausse.

PARIS, MERCREDI 3 JANVIER. — Les fonds publics ont éprouvé aujourd'hui d'assez fortes fluctuations. Pendant la première partie de la bourse, des besoins de liquidation qui restaient encore à satisfaire, ont amené des demandes très vives sur le 5 et le 3 qui ont produit sur ces fonds une hausse très notable mais une fois tous les besoins remplis, les cours sont tombés peu à peu, et sans réaction, en dessous de ceux de clôture d'hier. Il n'a circulé aucune nouvelle mais les bruits qui répandaient les journaux de l'opposition sur le peu de consistances du ministère, font leur effet habituel: c'est à dire qu'ils inspirent à leurs lecteurs le désir de vendre plutôt que celui d'acheter; c'est ce qui explique la tendance de la rente à la baisse; les autres valeurs paraissent avoir plus de fermeté.

LONDRES, MERCREDI 3 JANVIER. — Les fonds anglais sont calmes mais fermes. Les consolidés tombés à 88 7/8, ont repris à 89 1/8 et restent à ce cours à 3 heures; 3 % réduits 89, 89 3/8; 3 1/4 % 89 7/8 à 89 1/2; Bonds de l'échiquier 40 à 43 1/2 (juin.)

Les fonds étrangers ont peu varié. Mexicains 25 1/2 à 3/4; Russes 102; Espagne 3 % 14 3/4; Brésil 75; Hollandais 2 1/2 % 48 1/2, 47; 4 % 77 à 78.

ANVERS, JEUDI 4 JANVIER. — 2 heures. — Tous les fonds recherchés. — Les belges 5 % ont été traités à 86 1/4 1/8 et restent 86 1/8 % A; de 4 1/2 % 77 1/4 3/8 et restent 77 1/4 % A; de 2 1/2 % 44 5/8 1/2 3/8 et restent 44 1/4 % A. — Fonds espagnols 5 % ont été traités à 10 1/16 et restent cours; de 3 % dette intérieure 19 1/4 fait. — Les obligations romaines ont été traités à 67 et 67 1/4 % — 2 3/4 heures. — Fonds espagnols 5 % 10 % A. et 10 1/16 % cours, de 2 1/2 % belge 44 1/4 % A.

MADRID, JEUDI 28 DECEMBRE. — 3 % 21 1/8 P. (après la bourse 21 à 20 7/8 A.) — 5 % 10 1/8 P. (après la bourse 10 A.) — Dette sans intérêt 4 P. — Coupons 6 P. — Vales non consolidées, 6 P. — Billets du trésor 76 % — Banque de St-Ferdinand 58 A. 60 P. — Changes: Paris 5-9 P. — Londres, 48-40 P.

**BOURSE D'AMSTERDAM DU 4 JANVIER.**

Dette act... 2 1/2	48 1/2	Dito..... 3	29 1/2	Certificat dit... 6	61 1/2
Dito dit... 3	58 1/2	D <sup>o</sup> int. à 6 m. 3	19 1/2	Pologne Cert. 4	
Dito en liq... 3		Coup. Ardoins	7 1/2	Lots Pol. f. 300	
Dito dit... 4	75 1/2	Passive.....		Dito dit. f. 500	126 1/2, 127
Emp des L.-O. 4	74 1/2	Déféré.....		Amér. Phil. B. 6	
S. d'Am... 3 1/2		Dett. diff. à P. 3		Dito Act. de B. 5	
Soc. de C... 4 1/2	113	Portug. à L. 3	27	Autr. Mét. de B. 5	70 1/2
Luc de Harl. 5		Dito dit... 4	28	Dito..... 2 1/2	37 1/2
C de fer du R. 4 1/2		D'int. à 1 Conto		Dito..... 4	
Ch. de fer Holl. 6 1/2		O. russe Hope 5	100 1/2	Brés..... 5	77 1/2, 1/2
Dito..... 4 1/2	89 1/2	Dito dit... 5		Dito 1843..... 5	
Belgique..... 4 1/2		Certificat dit... 5		N. Mexic..... 5	25 1/2
D <sup>o</sup> Rothsch. 2 1/2	41 1/2, 42	Dito dit... 4	80 1/2	Peru..... 6	36 1/2
Esp. Ard. 85 1/2	10 1/2	Bill. Stieglitz 4	79 1/2, 80	Grenade..... 1	14 1/2
Dito de 510 1/2	10 1/2	Cert. à Hamb. 5		Venez..... 2 1/2	
Dito Piéc. c. 5	9 1/2, 10	Int. au gr.-1. 6	59 1/2		

**BOURSE DE ROTTERDAM DU 4 JANVIER.**

PAYS-BAS. — Dette active. 2 1/2 % 48 1/2; ESP. — Ard. int. L. 510 5/0; Dito dit... 3 % 58 1/2; RUSSIE. — Emprunt 5 % Dito dit... 4 % 75 1/2; Autriche. — Certif. Mét. 5 % ESP. — Ard. de L. 170. 5 % 9 1/2.

**BOURSE DE PARIS DU 3 JANVIER.**

3 p. c. au compt	46 15	Belg. 3 p. 1838		CHERINS DE FER.	
» fin cour.	46 30	» 2 1/2 1845		Paris St-Germ.	
Emprunt 1847	76	Société génér.		Par. Vers. r. dr.	
» fin cour.	76	Esp. dette act.		» r. g.	120
5 p. c. au compt	76 20	» différée...		» Orléans....	720
» fin cour.	76 35	» non 3 p.		» Rouen.....	435
Banq. de Franc.	1735	» dette int.		Paris Nord....	406 1/2, 25
Cass. G. 1000		Naples 5 p. c.		» Strassb....	311 25
Belg. 5 p. 1840	85 1/2	Rome Em. 1844	66 1/2	» Lyon.....	
» 5 p. 1842				» G <sup>o</sup> Montp.	
» 4 1/2 1844					

**BOURSE DE LONDRES DU 3 JANVIER.**

Cons. Compt...	89 1/2	Péruviens.....	49 1/2, 50 1/2	Dito différée...	
D <sup>o</sup> en liquidat.		3 p. c. port.....		Dito passive...	82 1/2, 83 1/2
Belges.....	75 1/2, 76 1/2	L. / 250 E. 1839	495	Mexique.....	25 1/2, 25 3/4
Hollande 4 p. c.	76 1/2, 77 1/2	Présidents.....	75 1/2, 76 1/2	Russe.....	105, 106
» 3 p. c.	40 1/2, 41 1/2	Banq. de Lond.		Siam.....	2 1/2, 2 3/4
» 2 p. c.	40 1/2, 41 1/2	Dito 3 p. c. int.	28 1/2, 29 1/2	Danois.....	

**BOURSE D'ANVERS DU 4 JANVIER.**

Belg. C de la		Autr. Métal. 5	76	P Dette diff. 1831	
Bq B. ... 2 1/2		Dito 2 1/2		Dito pass. 1831	
Cert. de la soc.		L. / 250 E. 1839	495	P Russie. Emp. à	
g R. ... 2 1/2	44 1/2	P Dito de / 500		Autr. H. C. 5	
Emprunt... 3		Pol. de 1830	663	Dito de non 5	
Dito..... 4		Dito de 1830		Autr. Dito 1.	
Dito..... 4 1/2	77 1/2	A BADE. Lot. de		à Berl. 1832	
Dito de 1840.	3 86 1/2	/ 50 1840.		NAP. Cert. Falc 5	
Dito 1842. 5		Dito 1845		ETAT ROMAIN 5	67 1/2
HOLL. Pract. 2 1/2		ESP. Ep. 18315	10 1/2	A	

**BOURSE DE FRANCFORT DU 2 JANVIER.**

Métalliques. 5	72 1/2	Métall. 2 1/2 33		Emp 1831-1839	
» 4 58 1/2, 59		Banq. de Franc.	1138 1/178	Holl. 1839	49 1/2
» 3 42, 43		Emp 1831-1850	125, 130	Capagn. de 1831	19 1/2

**BOURSE DE BERLIN DU 2 JANVIER.**

Empr. vol. 5	100	A/Ch Aix à Maest		Holl. 2 1/2	
Obligat. 3 1/2	79 1/2	A/ Obl de la S. M.	95	Etat de Pol. 5 1/2	71 1/2
Rues (Roths.).	102 1/2, 102 1/2	Banque de Prus.	92 1/2	Dito 300	97 1/2
Dito Stiegl.	4 84, 84 1/2				

**BOURSE DE VIENNE DU 30 DECEMBRE.**

Métalliques. 5	81 1/2	Emprunt 1831.	145 1/2, 146	Act. de la Banq.	1090
» 4 65 1/2, 66		1839 85 1/2		Lots de 500 fl.	
» 3 49, 49 1/2		Ch. de fer Milan.	67, 68	Dito de 250 »	
» 2 1/2 43, 43 1/2		» du Nord.	97 1/2		

**CHANGES D'AMSTERDAM DU 4 JANVIER.**

Paris 2/m.....	86 1/2	A Naples 2/m.....	76	A Londres court.	12 1/2 et 13
court.....	57	P Vienne 6/S.....	31 1/2	P Hamb. court....	11, 95 A
Madrid 3/m.....	235	A Francfort 6/S.....	98 1/2	A Hamb. court....	34 1/2 A
Lisbonne 3/m.....	41 1/2	A S-Peterab 2/m.....	181	P Hamb. court....	34 1/2 A
Gènes 2/m.....	45	A			

**CHANGES D'ANVERS DU 4 JANVIER.**

Amsterdam c <sup>t</sup> .	Pair	A 2/m.....		Francfort c <sup>t</sup> .	216 1/2
2/m.....		Londres court.	25, 42 1/2	A 2/m.....	
Rotterdam c <sup>t</sup> .		2/m.....		Escompte.....	4 %
2/m.....		Hambourg c <sup>t</sup> .	185 1/2		
Paris court		% av. P 2/m.			

**PAR TELEGRAPHE.**

**BOURSE D'AMSTERDAM, VENDREDI 5 JANVIER.**

**COURS DE CLÔTURE A 5 HEURES.**

PAYS-BAS. — Dette active. . . . . 82 1/2 49 3/8  
Dito dit. . . . . 8 1/2 » 58 1/2  
Dito dit. . . . . 4 1/2 » 75 5/8

ESPAGNE. — Ardoins de L. 510. . . . . 10 1/16 » 10 1/8  
Dito int. L. 510. . . . . 3 » 19 1/2

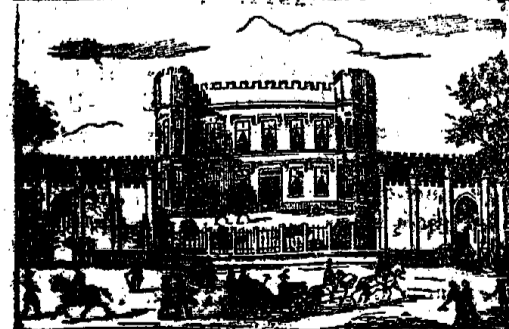
RUSSIE. — Emprunt Hope 1798 & 1818. . . . . 5 » 100 1/2

AUTRICHE. — Obligat. Métalliques. . . . . 2 1/2 » 37 1/2

PÉROU. — . . . . . 6 » 35 7/8

A LA HAYE, chez C. van der Meer, Spui N° 76.

**TECHNO-THERMES. ÉTABLISSEMENT DE BAINS EN FACE DU PARC GUILLAUME A LA HAYE.**



Les soussignés ont l'honneur de rappeler à MM. les Docteurs en Médecine et Chirurgiens, ainsi qu'au public, que leur établissement est disposé de manière que pendant la saison d'hiver, on peut avec un égal succès faire usage des bains de santé, des bains de vapeur, d'eaux minérales et artificielles. Outre qu'ils continuent à être employés avec le plus grand succès contre les douleurs rhumatismales, la goutte, l'asthme, les refroidissements et les maladies de la peau, les bains de vapeur doivent encore être comptés au nombre des préservatifs les plus efficaces contre le choléra qui règne en ce moment dans notre pays. Les



doigts de vapeur administrés sur la partie malade sont aussi indiqués comme un moyen de guérison sûr et rapide pour les engelures aux mains et aux pieds qui se déclarent dans cette saison, et sont particulièrement recommandés par MM. les chirurgiens. On offre de guérir gratuitement de cette douleur insupportable les trois premiers patients qui se présenteront pour subir ce traitement.

Un tarif modifié du prix des bains de santé a été établi dans toute la ville, et on se reproduit ici pour y donner en quelque sorte plus de publicité. Pour un an 100 cartes de bain 65 florins; pour une demi-année, du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> mai, 50 cartes 40 florins; du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> novembre, 35 cartes 35 florins. Pour 25 cartes dans la saison d'hiver 22 florins 50 cents; pour 25 cartes dans la saison d'été 18 florins. Pour les abonnements de 100, 200 et 250 cartes, le chauffage des chambres de bain pendant l'hiver est compris dans les prix fixes ci-dessus. Le prix des accessoires extraordinaires est fixé lorsqu'on contracte un abonnement, à la moitié du prix ordinaire. L'abonnement pour 12 bains reste fixé à 9 florins.

A la demande des baigneurs les chambres de bain sont chauffées moyennant une rétribution de 20 cents, et le prix des accessoires extraordinaires se paie d'après le tarif existant.

Nous espérons avoir prouvé dans tous les pays que les bains de vapeur, administrés principalement pour la guérison des maladies, sont surtout plus efficaces dans la saison d'hiver.

C. W. L. HEUSINGER, G. HEUSINGER, GRUYÈRE.